



XXXIII^e SESSION
Libreville, 3-6 juillet 2007

DOCUMENT N° 39

DEBAT GENERAL

INTERVENTION

DE

M. Razvan THEODORESCU
Sénateur
Président de la section roumaine

Les flux migratoires dans l'espace francophone

Le phénomène migratoire a existé de tous temps, aussi loin que l'on remonte dans l'histoire. Bien qu'à l'échelle planétaire, le nombre de migrants en pourcentage de la population mondiale n'est pas plus élevé aujourd'hui qu'à d'autres époques de l'histoire, c'est la globalisation qui change l'approche traditionnelle de la migration. Ce phénomène devient de plus en plus un instrument politique, social et économique et devrait donc être dûment adressé par les parlements nationaux. Le sujet est très actuel pour mon Parlement aussi, particulièrement dans le contexte de la récente adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne. Je veux féliciter donc l' APF pour l'initiative de choisir ce sujet pour le débat général, aussi bien que mes collègues, pour leurs interventions très intéressantes.

Par rapport à la migration internationale et disposant d'un marché de travail moins attrayant pour les immigrants, la Roumanie est plutôt considérée un pays très intéressant du point de vue des opportunités de transit vers les pays européens développés et un pays d'émigration, la migration de la main-d'œuvre roumaine étant la caractéristique nationale dominante¹.

Une étude récente estime que, entre 1989 et 2007, 12 % des roumains entre 18 et 59 ans ont travaillé ou travaillent à l'étranger. En conséquence, les statistiques indiquent que, depuis 2002 et jusqu'au présent, 10 % de la valeur de n'importe quel investissement fait en Roumanie représente des revenus rapatriés des migrants roumains. Comme l'opinion publique des pays de destination trouve quelquefois difficile de faire la distinction entre certaines difficultés objectives rattachées au voyage dans l'espace Schengen et la violation de la loi, ou entre les groupes exécutant des activités illégales et l'affiliation à une minorité sociale, ethnique ou religieuse, l'image publique des migrants roumains manque souvent d'objectivité. Ces confusions sont source d'intolérance et de xénophobie.

¹ D'après l'Organisation pour Coopération Economique et Développement (l'OCDE), les principaux pays d'origine de l'immigration dans l'UE15 étaient, en 2004, la Roumanie, la Pologne, le Maroc, la Bulgarie, la Turquie, l'Ukraine, l'Allemagne, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni.

Toutefois, en conformité avec les conclusions de l'étude sur "**L'immigration et l'asile en Roumanie - 2006**", réalisée par le Groupe Interministériel pour la Coordination de l'Implémentation de la Stratégie Nationale sur la Migration², l'intégration de la Roumanie dans les structures de l'Union Européenne va conduire, dans l'avenir le plus proche, à l'augmentation du nombre des migrants en Roumanie.

Parmi les conclusions des spécialistes qui ont mené cette recherche, il faut mentionner les suivants :

- En ce que concerne l'intérêt des étrangers pour visiter notre pays – pour faire du tourisme ou des affaires - on a enregistré une augmentation significative du nombre des applications pour les visas de court séjour (surtout des citoyens étrangers des pays avec une haute tendance vers la migration).
- Le nombre des étrangers qui ont demandé des visas de travail de long séjour ou du séjour temporaire a augmenté de façon significative en 2006 et 2007 avec +27 % et respectivement +57%, fait qui prouve que la Roumanie, initialement pays de transit, devient un pays de destination pour les migrants.
- Les pays sources en ce qui concerne la migration continuent à rester la République de la Moldavie, la Turquie et la Chine, les derniers étant les pays d'origine d'une grande majorité de ceux qui réalisent des activités commerciales en Roumanie.³
- On a enregistré une augmentation significative du nombre des étrangers mariés aux citoyens roumains, qui ont, par conséquent, installé leur résidence temporaire en Roumanie :17 % du nombre total de sollicitations de visas.⁴
- Le nombre des étrangers résidant actuellement en Roumanie représente seulement 0.2 % de la population de la Roumanie, un

² Le document est publié sur le site Internet officiel du Ministère de la Réforme de l'Administration et de l'Intérieur www.mira.gov.ro

³ Du total de 8.952 permis de travail sollicités dans le premier trimestre 2007, seule 22% sont destinés aux citoyens européens.

⁴ Ce pourcentage devra être contrôlé dans l'avenir, parce qu'il y a la possibilité, comme conséquence de l'intégration de la Roumanie dans l'Union Européenne, que cette technique devient une des méthodes utilisées par les citoyens venant des pays avec un haut potentiel de migration pour entrer dans le territoire de l'UE (42.3% des syriens, 28.9% libanais, 23.9% – turcs, 20.5% – ukrainiens et 18.1% – moldaves ont épousé des citoyens roumains).

pourcentage réduit en comparaison avec autres Etats membres de l'U.E. Le nombre des employés étrangers représente seulement 0.58 % du nombre total de la population active de notre pays, et n'a pas d'effets négatifs sur le marché national de travail. Malgré ça, tenant compte de la libéralisation de la marché du travail, aussi bien que de l'augmentation graduelle du déficit de la population active dans notre pays, on peut estimer qu'environ 200,000 - 300,000 étrangers vont travailler en Roumanie en 2013-2015.

Dans ce contexte, la Roumanie, par l'intermédiaire de ses institutions et organismes ayant des attributions dans ce domaine, devra s'impliquer d'une manière efficace dans la gestion de la migration, en respectant les politiques européennes.

Dans ce sens, je vous rappelle que, en décembre 2005, le Conseil Européen a adopté le document *L'approche globale sur la question des migrations: priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée*, fondée sur un partage des responsabilités entre les États membres et les pays tiers. Cette approche globale, qui définit des politiques et une action cohérente en matière, se réfère à un vaste éventail de problèmes liés aux migrations et couvre les multiples domaines d'action: relations extérieures, développement, emploi, mais aussi justice, liberté et sécurité. Les résultats de cette stratégie ont été déjà évalués⁵, la conclusion de la Commission Européenne statuant que les actions doivent être encore accrues dans le cadre d'une approche globale, afin de mettre en place une politique commune en matière de migrations et une politique d'asile commune, de lutter contre l'immigration clandestine, de garantir un traitement équitable aux immigrants, et d'établir des partenariats avec les pays d'origine et de transit.

⁵ Voir la Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen « L'approche globale de la question des migrations un an après: vers une politique globale européenne en matière de migrations », COM(2006) 735 final, Bruxelles, le 30.11.2006

La création d'un cadre législatif efficace et unitaire représente donc une priorité pour le Parlement de la Roumanie. Parmi les lois plus consistantes adoptées en 2007, je peux mentionner: ***La Stratégie Nationale et le Plan d'Action sur la Migration, La Stratégie Nationale pour la gestion d'une manière intégrée de la frontière d'Etat en 2007-2010, La Stratégie Nationale pour le combat du trafic de personnes, La Lois réglementant le régime des étrangers en Roumanie, la Lois pour l'organisation et le fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Réforme Administrative***, et ainsi de suite.

En même temps, la nouvelle qualité de membre de l'UE de la Roumanie implique une préoccupation constante et un effort soutenu des institutions de l'Etat Roumain dans le but de continuer l'harmonisation et l'implémentation de *l'acquis communautaire* dans les domaines de la Justice, des Affaires Intérieures et de la Liberté de Mouvement de Personnes, tenant compte du fait que la Roumanie doit mener les quelques 2000 kilomètres de la frontière extérieure de l'Union.

A présent, la tâche de garantir un contrôle de frontière efficace et la surveillance de notre frontière de l'Est, de combattre la migration illégale et le trafic d'êtres humains, représentent des priorités et des défis importants pour nous.

Avant finir ma courte intervention, je voudrais souligner que, basé sur notre expérience, c'est une approche globale de ce phénomène, en intégrant les facteurs économiques, sociaux et démographiques, et impliquant une large participation et contribution des ONG, des mass - médias et des communautés locales, qui convient le mieux pour construire les liens nécessaires entre les aspects institutionnels, législatifs et les dimensions socioculturelles de la migration.